

**ÉTUDE COMPARATIVE SUR LES COUTS ET DELAIS DE
PASSAGE PORTUAIRE ET DES CORRIDORS DE TRANSIT,
VOLET 1**

SYNTHESE

POINTE-NOIRE. AVRIL 2022

En date du 22 avril 2022, le CCC a procédé en partenariat avec le cabinet headofpartner, à la restitution du premier volet de l'étude comparative sur les coûts et délais de passage portuaire et des corridors de transit.

Ce premier volet était consacré uniquement à la présentation des éléments constitutifs des centres des coûts du port de Pointe-Noire et des différents corridors nationaux.

Cette étude a été réalisée conformément aux instructions du Ministre des Transports, de l'Aviation Civile et de la Marine Marchande dans sa feuille de route datant de 2018 et faisant suite aux doléances formulées par les chargeurs sur la tarification, caractérisée, par des coûts élevés non négociés, des coûts additionnels non agréés, des surcoûts aléatoires, disparates, spéculatifs et non homogènes ainsi que les délais très longs lors du passage portuaire de la marchandise et corridors de transit que le Conseil Congolais des Chargeurs a commis le cabinet headofpartner à l'effet de réactualiser les données des études antérieures.

Elle a eu pour objet de :

- servir de leviers d'actions aux décideurs dans la recherche de solutions d'amélioration de l'indice de notre commerce extérieur ;
- booster la compétitivité en faveur des actions des chargeurs, et faire baisser le prix du panier de la ménagère.

Dans sa présentation, le cabinet headofpartner a réparti en cinq (5) volets, les éléments de l'étude, à savoir :

- présentation des données générales ;
 - évolutions constatées ;
 - goulots d'étranglement ;
 - points de vigilance ;
 - pistes de réflexions.
- Pour les coûts de passage portuaire à l'import, le cabinet a ciblé trois (3) produits de première nécessité, notamment :
- l'huile végétale en provenance de l'Indonésie ;

- le riz en provenance de l'Inde ;
- le poisson salé en provenance de la Norvège.

Il faut noter que les analyses découlant de l'étude se sont focalisées sur :

- la redevance informatique (RDI) et la TVA appliquées par la douane ;
- la perception par les transitaires des honoraires d'agréés en douane (HAD) et les commissions y relatives ;
- les frais de livraison et de transfert en dépôt douane perçus par l'acconier ;
- le taux de fret perçu par l'armateur ;
- les frais d'échange BL et les surestaries qui interviennent après 11 jours de franchise collectés par l'agent maritime ;
- les délais de passage portuaire:
 - ✓ pour la douane : la lenteur dans le circuit douanier ;
 - ✓ pour le commerce extérieur: la lenteur dans le circuit pour l'obtention de l'autorisation spéciale d'importation (ASI) et de la déclaration d'importation (DI) ;
 - ✓ pour la banque : le retard de validation du crédit documentaire ainsi que le virement bancaire.
- les coûts aux corridors de transit :
 - ✓ **le péage** : les coûts très élevés au kilomètre (410,16 F/km en A) qui pèse fortement sur l'ensemble des coûts observés lors de l'acheminement des marchandises dans les corridors qui sont de l'ordre de 5 à 11% du coût total ;
 - ✓ **le pesage** : l'immobilisation des véhicules au pesage en cas de dépassement du tonnage autorisé à l'essieu ;
 - ✓ **les check points** : multiplicité de check point dont certains illégaux et regroupement de plusieurs services de contrôle au même endroit et quelque fois à des distances très rapprochées les uns des autres;
 - ✓ **la parafiscalité** : le millefeuille de documents et multitudes d'intervenants lors du passage portuaire et les corridors de transit ;
 - ✓ **les formalités aux frontières** : les documents en double observés et perte de temps par des contrôles superflus ;
 - ✓ **le CFCO** : la faible capacité opérationnelle et manque de fiabilité dans le service.
- Concernant les coûts et délais de passage portuaire à l'export, les produits suivants ont été retenus :
 - le cuivre ;
 - et le bois.

A ce niveau, les coûts les plus significatifs ont été repérés dans les administrations et structures suivantes:

- Ministère des Industries Minières et de la Géologie (MIMG): l'Autorisation d'Achat et d'Exportation des Polymétaux (AAEP) et de l'Enquête Prélude à l'Exportation des Polymétaux (EPEP) ;
 - Ministère de commerce extérieur : la déclaration d'exportation et l'attestation de conformité ;
 - douane : la RDI et la DAS ;
 - SOCOMAB : coûts de manutention élevés.
- ✓ les délais de passage portuaire et corridors de transit :
- le ministère des industries minières et de la géologie : l'AAEP et Redevance Minière RDM ;
 - le bureau véritas : l'attestation de vérification export ;
 - le ministère du commerce extérieur : la déclaration d'exportation et l'attestation de conformité ;
 - le transport : la route ;
 - la douane : pour la Zone 3, frais et délais de traitement de la déclaration tirée et payée à Brazzaville, mais signée à OBOUYA ;
 - les voies de communication : insuffisance et mauvaise qualité des infrastructures d'acheminement du bois.

Après moult réflexions et débats, il en est assorti les suggestions ci-après :

concernant les coûts de passage portuaire

➤ Au niveau des douanes :

- retirer la RDI pour les marchandises à l'importation ;
- conserver la RDI pour les marchandises en transit ;
- exonérer de TVA à l'importation les produits et les unités de production des produits de première nécessité ;
- la déclaration préalable à l'importation sur la valeur (DPIV) : e-douane doit considérer les valeurs du Bordereau Electronique du Suivi de la Cargaison (BESC) ; ne plus recourir aux sociétés d'inspection qui sont combattues par l'OMC.

➤ Au niveau des transitaires :

- le magasin aère de dédouanement (MAD) : libéraliser le secteur pour que la concurrence s'installe et fasse baisser les coûts ;
- honoraires et commissions : libéraliser les honoraires d'agréés en douane et demander à l'Etat de ne pas taxer les honoraires (commissions d'agence) tant chez les transitaires que chez les agents maritimes.

➤ **Au niveau de l'acconier :**

Livraison en zone urbaine :

- libéraliser la livraison, donner la possibilité à d'autres opérateurs d'avoir accès à ce secteur d'activités ;
- libéraliser la livraison uniquement aux camions appartenant aux Commissionnaires agréés en douane.

Transfert en dépôt douane :

- revoir à la baisse les coûts pour les produits de première nécessité ;
- augmenter les délais de franchise de 11 à 20 jours ;
- supprimer les jours fériés et en cas de dysfonctionnement d'internet dans les délais de franchise;
- revenir à l'ancien tarif qui fixait à 165 000 frs CFA le transfert en dépôt douane ;
- ne plus faire payer la DEM et SGED aux contribuables.

➤ **Au niveau de l'agent maritime**

Taux de fret :

- revoir à la baisse les frais portuaires ;
- ramener le calcul des taxes selon la jauge nette ou brute du navire et non pas en fonction du volume de la marchandise;
- redynamiser la commission nationale de négociation des taux de fret en attendant que la commission sous régionale de négociation des taux de fret soit remise en place.

Frais d'échange BL : fixer un forfait à la baisse ou les supprimer purement et simplement.

Surestaries : Fixer un taux unique et non plus par pallier.

Concernant les délais de passage portuaire

➤ **Au niveau des douanes**

- Circuit douanier : améliorer la qualité des services (connectivité) ;
- Alléger et simplifier les procédures de dédouanement ;
- Relocaliser à PNR la validation de toutes les demandes de rectificatifs aux manifestes.

➤ **Au niveau du commerce :**

- Circuit ASI : décentraliser les procédures au niveau de la Direction départementale de PNR ;
- Circuit DI : garantir la possibilité des paiements en ligne et leur sécurisation.

➤ **Au niveau de la banque :**

- Simplifier les procédures de vérification et validation des opérations entre banques.

Concernant les corridors de transit

➤ **Au niveau du Chemin de Fer Congo Océan (CFCO) :**

- Subventionner et réhabiliter le CFCO ; en vue d'améliorer la qualité du service aux clients.

➤ **Au niveau des checkpoints :**

- supprimer les paiements de toute nature;
- proposer (par le CCC) la création d'une commission interministérielle chargée du suivi de l'application des textes réglementaires et des recommandations sur la maîtrise des coûts et des délais de passage portuaire et des corridors de transit ;
- lever l'interdiction du transport du bois de nuit, le contrôle de cargaison ayant été certifié depuis le point de départ par le service ministériel habilité (SCPFE) ;
- limiter le contrôle des agréments dans le transport du bois à celui de l'exploitant forestier.

➤ **Au niveau des voies de communication**

- assurer un entretien permanent de tous les corridors de transit reconnus (routier, fluvial, aérien);

- communications audio-visuelles auprès de tous les acteurs (pouvoirs publics, entrepreneurs, chargeurs, chercheurs, commerçants, citoyens...).
- **Au niveau du péage :**
 - entreprendre les négociations avec l'état sur la concession de la RN1 en vue de revoir à la baisse les tarifs de péage ;
 - ramener les prix de péage à 3500 frs sur le corridor Pointe-Noire – Brazzaville pour les gros porteurs, à l'image du coût pratiqué sur le corridor Pointe Noire – Cabinda.
- **Au niveau du pesage**
 - initier une loi sur la métrologie légale afin d'uniformiser les ponts – bascules et leurs pratiques.
- **Au niveau de la parafiscalité**
 - supprimer tous les faux frais (parafiscaux) qui n'ont aucune base légale ;
 - imposer de dissocier le contrôle systématique du paiement aux postes de contrôle ;
 - remplacer les paiements des pénalités aux postes de contrôle, par des contraventions certifiées et payables uniquement au Trésor Public via le Guichet Unique de Paiement, ceci afin de supprimer la parafiscalité et de sécuriser les recettes publiques ;
 - renforcer les contrôles administratifs et parlementaires au sujet des taxes parafiscales.
- **Au niveau des formalités aux frontières :** simplifier les procédures et réduire le nombre d'interventions aux points de frontière.
- **Au niveau de l'administration :**
 - Diligenter la dématérialisation de toutes les démarches et procédures administratives ;
 - Développer la culture du paritarisme (concertation des parties prenantes) dans la prise de décisions ;
 - Vulgariser les textes réglementaires sur la parafiscalité ;
 - faciliter l'applicabilité des textes réglementaires et des recommandations visant la réduction des coûts et délais de passage portuaires et des corridors de transit, grâce à la définition préalable

des modalités d'application pratico-pratiques par une commission d'experts mise en place par le Comité interministériel cité ci-dessus ou, à défaut, par le Conseil Congolais des Chargeurs qui devra être conforté dans sa fonction de pilote de la politique nationale de réduction des coûts et délais de passage portuaire et des corridors de transit.

ANNEXE

Coûts et délais de passage portuaire

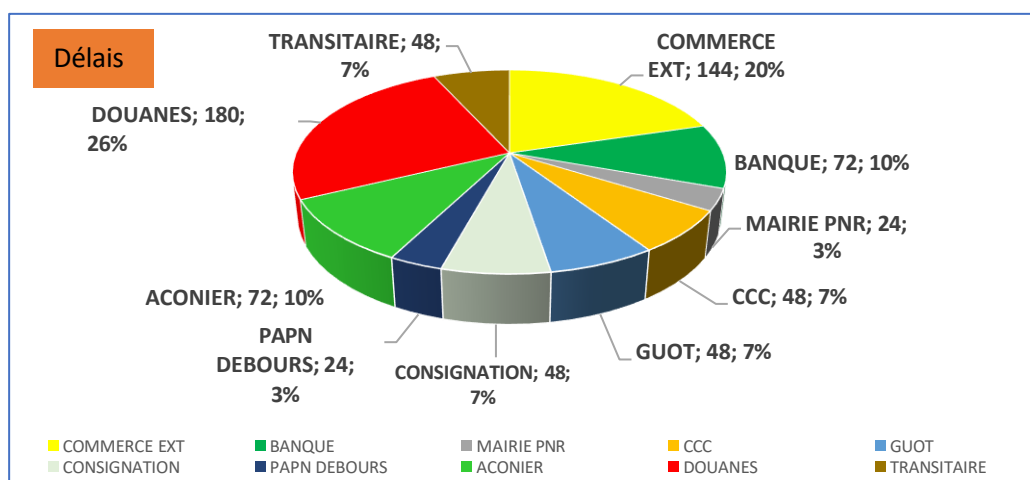
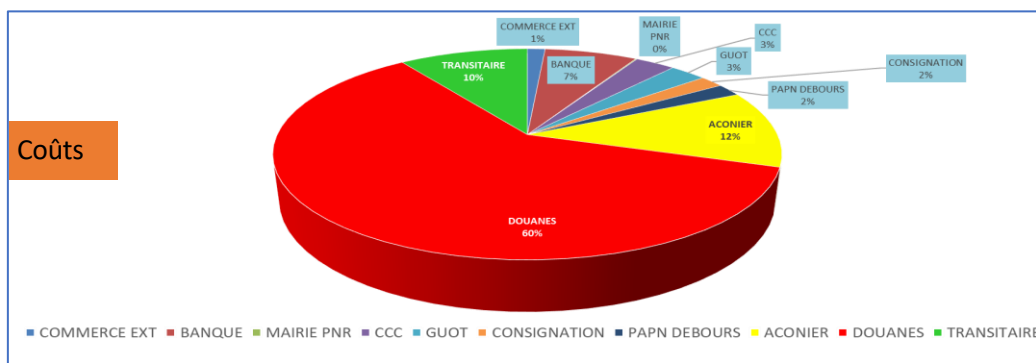
Tableau 1 : Cartographie des principaux acteurs

		DOCUMENTS	COÛTS	DÉLAIS
MINISTÈRES	COMMERCE EXT	<ul style="list-style-type: none"> ASI DI 	<ul style="list-style-type: none"> 75 000 30 000 –hors bois) 	144 H
	AGRICULTURE PECHE ELEVAGE	<ul style="list-style-type: none"> Autorisation d'importation ; Visite technique annuelle ; Visite exceptionnelle du produit Contrôle sanitaire des produits de la pêche et dérivés aux postes frontières Certificat sanitaire de mise à la consommation ; Contrôle Certificat phytosanitaire 	<ul style="list-style-type: none"> 0,7% FOB 100 000 50 000 25 à 100 F Gratuit 5 000 à 10 000 	72 H 24 H 24 H 24 H 24 H 24 H
	SANTE	<ul style="list-style-type: none"> Contrôle certificat sanitaire 	<ul style="list-style-type: none"> 5 000 à 10 000 	24 H
	Industries Minières et Géologie	<ul style="list-style-type: none"> Autorisation d'achat et d'exportation des polymétaux Enquête prélude à l'exportation des polymétaux Redevances minières 	<ul style="list-style-type: none"> 6 000 000 (2ans) 1 000 000 750 000/TC 	1 mois 72 H 12 H
	MENV - MHC	<ul style="list-style-type: none"> Autorisation d'importation des produits chimiques Visite des agents 	<ul style="list-style-type: none"> 250 000 à 900 000 selon Quantités 	30 jours ou +

PRESTATAIRES		Documents à	Coûts	Délais
	CCC	<ul style="list-style-type: none"> BESC 	78 400 à 144 400	48 H
	GUOT	<ul style="list-style-type: none"> Souscription TI/DI 	132 000	48H
	Droits et taxes de Douane Douane	<ul style="list-style-type: none"> TEC/DDI TCI RDI CCI OHADA TVA 14A CIA Droit d'accises Taxes globales par TC TEL Depotage Travail Rémunéré 20'/40' Visite douane (TEL Inspecteur + C/Section) OU VACATION Tente Douane Congo Terminal Brigade commerciale TEL répression Signature Bon de sortie Pénalités de retard de dépôt de la déclarat* Ouverture de bureau TEL navire et MAD 	5 % à 30% V.I. 1% V.I. 2% V.I. 0,4% V.I. 18% V.I. 5% V.I. 1% 0,2% V.I. de 12,5% à + 30 000 10 000 à 50 000 20 000 à 40 000 10 000 à 30 000 20 000 à 30 000 5000F/Dossier 5000 5000 50000 à 200000 35 000 30M à 50M/mois	180 H

PRESTATAIRES		DOCUMENTS	COÛTS	DELAIS
	BANQUE	<ul style="list-style-type: none"> Crédit documentaire Virement bancaire 	0,75% à 0,5% Jusqu'à 11%	288 H 720 H
	AGENT MARITIME	<ul style="list-style-type: none"> Echange BL Timbre Frais SWB BL 	22 748 5 000 42 050	48 H
	ACCONIER	<ul style="list-style-type: none"> Acconage Import 20' / 40' sec et frigo Acconage 20' Produits première nécessité Acconage 20' Autres produits Acconage 40' Produits première nécessité Acconage 40' Autres produits Branchement TC frigorifique 20'/40' Produits 1^{ère} nécessité Branchement TC frigorifique 20'/40'; Autres produits Livraison zone portuaire (20' / 40'). Tous produits Livraison zone urbaine (20' / 40') . Tous Produits Livraison Zone logistique (20' / 40') Mise à disposition Immobilisation remorque 20' / 40' impression facture acconage Transfert dépôt douane 20'/40' Stationnement 20' / 40' selon produit de 1^{ère} nécessité Stationnement 20' / 40'. Autres produits DEM. Par pallier SGED. Par pallier Assurance facultée Détention conteneur (si retour non signalé) 	165 000 à 500 000 165 000 à 264 000 330 000 250 000 à 350 000 500 000 21 250 à 42 500/jour 25 000 à 50 000/jour 120 000 à 160 000 160 000 à 350 000 120 000 à 180 000 50 000 à 80 000/jr 4 000 à 6 000 500 000 à 700 000 5 000 à 13 500/jour 10 000 à 27 000/jour 15 000F et +/jour 3 000 et +/jour 0,9% FOB 50 000/ jour et +	144 H
TRANSITAIRE	<ul style="list-style-type: none"> Honoraires (HAD) DEVIS SAISIE COMMISSIONS SUR DEBOURS PASSAGE INFORMATIQUE 	300000 à 1 500 000 10 000 50 000 3,5% de tous les débours 50 000	48H	

Graphique 1 : Coûts et délais de passage portuaire par acteur



Soit en résumé :

Structures	Coûts les plus élevés
DOUANE	<ul style="list-style-type: none"> • TEC/DDI • TVA • RDI
ACCONIER	<ul style="list-style-type: none"> • Acconage • Livraison en ZU • Débours Port
TRANSITAIRE	<ul style="list-style-type: none"> • HAD • Commissions sur les débours • Saisie / Passage informatique

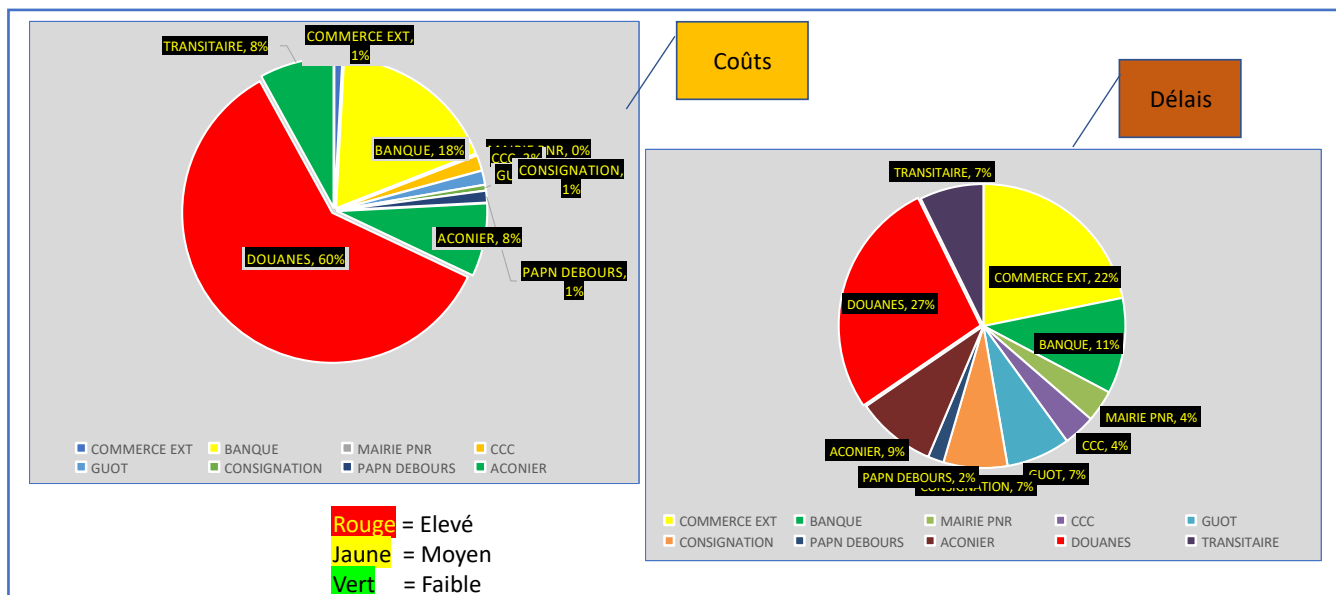
Délais les plus longs par prestataire et par document

PRESTATAIRES	Document	Délai en H	%
1. DOUANES	TEC/DDI	180	27%
	TVA		
	RDI		
2. COMMEEX	DI/ASI	144	22%
3. BANQUE	VIREMENT BANCAIRE	72	11%

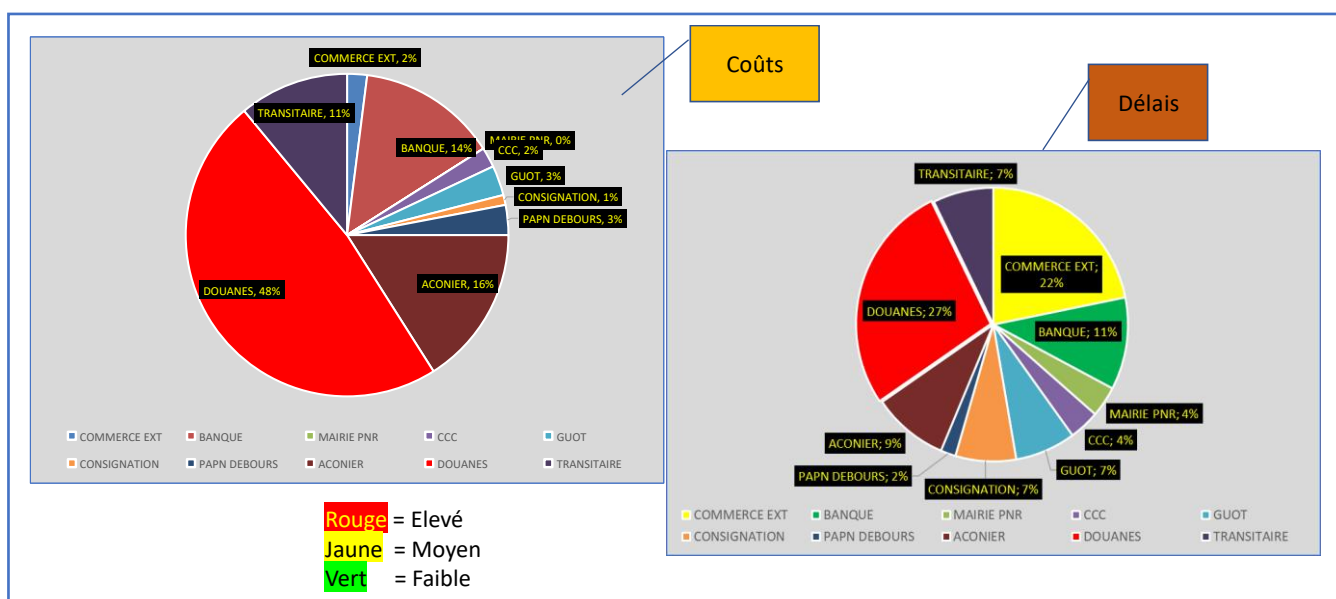
Rouge = 1er
Jaune = 2^{ème}
Vert = 3^{ème}

Illustration par produit

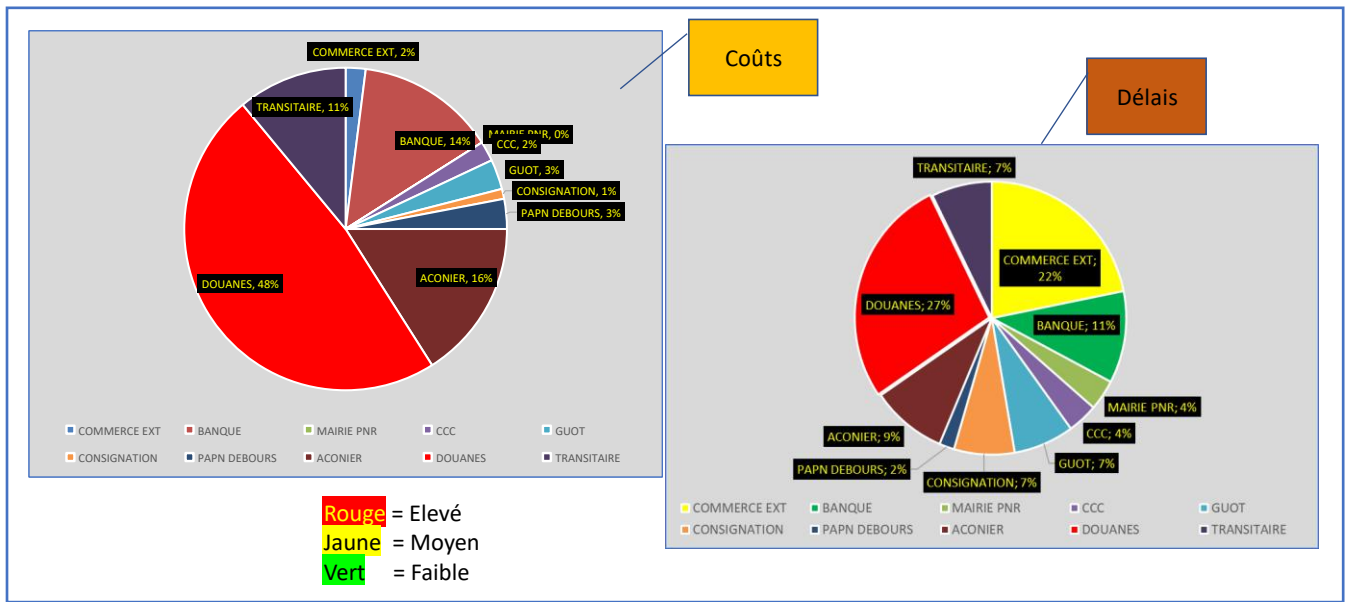
TC 20' Huile Végétale. Indonésie



TC 40' Cuisses de poulet. Brésil



TC 40' Poisson salé. Norvège



Coûts et délais de passage sur les corridors de transit

Tableau 3 : Détail des postes de coûts de passage sur les corridors : Corridor 1 : PNR- BZV

Localités	Check point /zone	Montants
Pointe noire	Gendarmerie mengo quittance	12 000
	Péage Mengo	30 000
	Visa Douane Mengo	2 000
	Police Arret Sapin / PSP Vindoulou	5 000
Zone Niari	Visa Douane Moukondo	2000
	Péage Moukondo	30 000
	Gendarmerie Dolisie, Vise la quittance de Mengo	5 000
Zone Bouenza	Visa Douane Loutété	2 000
	Péage Nkeni	30 000
	Gendarmerie Madingou	5 000
	Police Nkayi	2000
	Visa Douane Nkayi	2 000
	Péage Nkayi	30 000
Zone Pool	Péage Ngamanzambala	30 000
	Visa Douane Mindouli	2 000
	Gendarmerie Mindouli	2 000
Zone de Brazzaville	sortie Ngamakosso police motard	5 000
	Police rond point Kintele motard	5 000
	Péage lifoula	30 000
	Gendarmerie Igné	5 000
	Visa douane Igné	2 000
	Péage Igné	30 000
TOTAL		264 000

Tableau 4 : Détail des postes de coûts de passage sur les corridors : Corridor 2 : BZV- KINSHASA

DESIGNATION	UNITE	TC 20' (Huile végétale)	TC 40' (Poisson salé)	REMARQUES
Assurance Transport fluvial AD Valorem	0,4% V.I.	86 063	267 630	
Aconage et manutention Bord TC Plein (ALLER)	Conteneur	186 000	363 000	
Redevance Portuaire BEACH 2,750 Frs / Tonne	Tonne	71500	74250	
Aconage et Manutention Bord TC vide (RETOUR)	Conteneur	48 000	91 000	
Redevance Informatique 1% Valeur Imposable (EX3)		215 158	669 076	
Ouverture de Bureau Douane (Aller & Retour)	Dossier	70 000	70 000	
Vacation Douane Retour TC vide au Beach	Conteneur	20 000	30 000	
Accostage Barge Retour TC vide	Mouvement	30 000	30 000	
Déchargement Camion TC plein	Conteneur	60 000	120 000	
Chargement Camion TC vide	Conteneur	18 000	18 000	
Transport Barge Aller TC plein	Conteneur	600 000	850 000	SUIVANT LES CAS EN NEGOCIATION DIRECTE AVEC L'ARMATEUR OU VIA LES DEMARCHEURS
Transport Barge retour TC vide	Conteneur	575 000	825 000	
Divers frais	Dossier	100 000	100 000	
TOTAL		2 079 721	3 507 957	

Tableau 5 : Détail des postes de coûts de passage sur les corridors : Corridor 3 : BZV-OUESSO

Localités	Check point/ zone	Coûts	Délais
Brazaville	Péage Ngamakosso ou Itatolo police motard	5 000	32 à 48h
	Police rond point kintele motard	5 000	
	Péage lifoula	30 000	
	Gendarmerie Ignié quittance	12 000	
Lefini	Police	2 000	
Ngo	Police	2 000	
	Gendarmerie	2 000	
Gamboma	Police	2 000	
	Gendarmerie	2 000	
Ollombo	Police	2 000	
	Gendarmerie	3 000	
	Visa Douane	5 000	
Oyo	Police	3 000	
Obouya	Police	10 000	
	Visa Douane	10000	
Owando	Gendarmerie	20 000	
	Police	3 000	
Makoua	Police	10 000	
	Gendarmerie	3 000	
Mambili	Gendarmerie	3 000	
Ketta	Gendarmerie	5 000	
	Police	2 000	
Ouessou	Mairie	10 000	
TOTAL		136 000	

Tableau 6 : Détail des postes de coûts de passage sur les corridors : Corridor 3 : PNR-CABINDA

TRANSPORT PAR CAMION			PASSAGE DOUANIER A LA FRONTIERE CÔTÉ CONGO			
Pointe noire Tchimbamba	Police	5000	8	ESCORTE Douane	30 000	
Pointe noire Ngoyo	Police	5000 à 10000	10	Phytosanitaire	50 000	Illégale sans quittance
11 MORTS (après Côte Matève)	Gendarmerie	10000	11	Mairie	5 000	Illégale sans quittance
	Militaire	5000	13	Commerce	30 000	
	Police UCR	5000	14	Gardiennage par les militaires	2 000	Illégale sans quittance
	Douane	10000	15	Frais de douane	1%de la valeur CIF	Légale quittance à l'appui
DJENO	Gendarmerie	5000	16	Travail extra légal (TEL)	30 000	Illégale sans quittance
Fouta/Pont de la Louémé	Gendarmerie	2000				
	Militaires	2000				
Tsama	Péage	3500				
POSTE SNPC	FAC Bérets rouges	2000				
Nzassi Frontière Cabinda	Gendarmerie	7000				
	Hygiène/vaccination	5000				
	Immigration	20000				
	Passavant	10000				
	Eaux et forêts					
	Lever Barrière	2000				
TOTAL		98 000 à 108 000				

Circuit Transit Nzassi

Douane Nzassi	10000
Police DST	20000
Immigration	10000
Phyto Sanitaire	5000
Gendarmerie	10000
Commerce	5000
Inspecteur de visite	50000
Chef de section	20000
Service TEL	50000
Apurement douane Congo terminal	20000
Autres frais	20000
Circuit Douane Zone Logistique	100000

Prix payé au transporteur

Corridor	Prix au Transporteur affilié (*)
Pointe-Noire-Brazzaville	1 100 000 à 1 520 000
Pointe-Noire- CABINDA	600 000 à 850 000
Brazzaville – Kinshasa	850 000
Brazzaville – Ouesso	2 500 000

(*) Le terme de « Transporteur affilié » désigne les sociétés de transport de marchandises qui appartiennent à des filiales de multinationales représentées à PNR. Toutefois, sur le terrain, il arrive souvent qu'un transporteur affilié fasse recours à un transporteur non affilié, en général sur les corridors autre que PNR-BZV-KINSHASA.

